

## SCI Michel THOMAS

---

**De:** Laurent MARTIGNON <lm@trouvin-avocats.fr>  
**Envoyé:** mardi 31 mai 2022 14:32  
**À:** SCI Michel THOMAS  
**Cc:** Cabinet TROUVIN  
**Objet:** LA PLATFORME DU BATIMENT / SCI THOMAS - RIVP - SEQENS - GERLOGE -  
Rendez-vous technique le 13 juin 2022 à partir de 10 heures  
**Pièces jointes:** 20220408 16h49 220 boulevard de la villette 25.pdf

Bonjour Monsieur THOMAS

Voici les nouvelles du jour :

- 1) Comme vous l'avez vu dans un courriel précédent, j'ai transmis la note confidentielle à Monsieur TOUBLANC
- 2) A force de relances, je suis parvenu à joindre et échanger avec Monsieur GAUBERT. Dans le prolongement de notre échange, je lui ai adressé le courriel ci-dessous que je vous transfère pour information. Il faut simplement y ajouter qu'il a été convenu que Monsieur GAUBERT reprenne l'historique du dossier pour m'indiquer quelle suite a été donnée à sa demande de recherche de fuites sollicitée l'année dernière.
- 3) La dernière personne devant confirmer sa présence pour le rendez du 13 juin est le cabinet GERLOGE qui n'a toujours pas retourné mes appels téléphoniques, ni répondu à mes courriels en ce sens. Je relance donc régulièrement et vous tiendrai au courant du suivi.

Bien à vous,

**Laurent MARTIGNON**  
Avocat au Barreau de Paris



---

**De :** Laurent MARTIGNON  
**Envoyé :** mardi 31 mai 2022 14:27  
**À :** 'serge.gaubert@seqens.fr' <serge.gaubert@seqens.fr>  
**Cc :** Cabinet TROUVIN <cabinet.trouvin@trouvin-avocats.fr>  
**Objet :** LA PLATFORME DU BATIMENT / SCI THOMAS - RIVP - SEQENS - GERLOGE - Rendez-vous technique le 13 juin 2022 à partir de 10 heures

Cher Monsieur GAUBERT,

Je fais suite à notre échange téléphonique de cet après-midi en qualité d'Avocat de la SCI MICHEL THOMAS, propriétaire des locaux loués à la PLATEFORME DU BATIMENT au 8, rue Tanger, 1 et 3 rue Gaston Rebuffat et 218 et 220 boulevard de la Villette 75019 PARIS.

Comme je vous l'indiquais, afin de trouver une solution technique permettant de remédier définitivement aux désordres (notamment des dégâts des eaux) subis par la PLATEFORME DU BATIMENT, une réunion technique amiable et contradictoire se tiendra le **lundi 13 juin 2022 à partir de 10 heures sur place** en présence de :

La SCI THOMAS (représentée par Monsieur THOMAS et moi-même)

La REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS (représentée par Monsieur MANQAT, son responsable technique de travaux, assisté d'un plombier)

La PLATEFORME DU BATIMENT (représentée par Monsieur BOUCHER son responsable technique de site ou l'un de ses collaborateurs)

La Société SEQUENS (représentée par vous-même et éventuellement un Directeur technique ou un Directeur immobilier)

Le Cabinet GERLOGE représentant l'ASL FLANDRE SUD (en attente de confirmation)

L'objet de cette réunion est donc de procéder à certains constats techniques ainsi qu'à des investigations menées par la RIVP et déterminer les solutions réparatoires pouvant être mises en œuvre.

Comme évoqué téléphoniquement, parmi les désordres concernés se trouvent ceux qui ont fait l'objet d'un constat d'huissier en date du 25 mars 2022 dont vous trouverez une copie ci-jointe et qui a été porté à la connaissance de l'ensemble des parties participant à la réunion du 13 juin prochain.

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre disponibilité pour la date proposée et reste à votre disposition pour échanger sur ce dossier.

Cordialement,

**Laurent MARTIGNON**

Avocat au Barreau de Paris

 CABINET TROUVIN	34 rue Bassano 75008 PARIS Tel : 01 47 63 42 10 <a href="http://www.trouvin-avocats.fr">www.trouvin-avocats.fr</a> <a href="mailto:cabinet.trouvin@trouvin-avocats.fr">cabinet.trouvin@trouvin-avocats.fr</a>
---	---